



Le Conseil Municipal est convoqué le jeudi 10 Octobre 1996 à 20 H 30
Ordre du jour:droits de préemption-Avis du Conseil sur le classement du
château et de la Tour de l'Horloge (Monuments historiques)-Informations
diverses.
Convocation affichée le 4.10.96

Compte rendu de la réunion du conseil en date du 10.10.96 à 20 H 30
Affiché le 15.10.96

Présidence:Fesquet Patrick

Présents:Barthélémy,Fesquet Pascal,Bresson,St Pierre,Ribes,Weiss,André,
Bianchin,Talagrand,Gal,Gil.

Absents:Julian,Genet

Excusé:Fraisse

Secrétaire:Weiss

Le compte rendu de la dernière réunion est lu et approuvé à l'unanimité.
Droits de préemption:Après avoir délibéré le conseil municipal décide de
ne pas exercer son droit de préemption sur:

- 1) la parcelle cadastrée sous le N° AL 58 P vendue par Mme Durand à Mr Bernadel
- 2) L'immeuble cadastré sous le N° AK 99 vendu par les héritiers de Mme Joly à Mr Plassard
- 3) L'immeuble cadastré sous le N° AL 285 vendu par les consorts David à Mr Hamza
- 4) L'immeuble cadastré sous le N° AL 170 vendu par Mr Servièrre à Mme Elias.

Devis pour la pose d'un volet roulant au foyer:Un devis est présenté.
Le conseil décide de faire établir un deuxième devis.

Dénomination de voies:Le conseil décide de nommer:

- 1) Route des cévennes le RD 982 de la limite de la commune de Cardet à la limite de la commune de Massillargues Atuech.
- 2) Route d'Alés le CD 24 du passage à niveau situé à proximité de la gare jusqu'au Pont de Lézan (limite de commune de Boisset et Gaujac).

Classement du Château et de la Tour de l'horloge par les monuments historiques:Le conseil décide de solliciter des renseignements plus précis sur les conséquences de ce classement:obligations de la commune et des propriétaires d'immeubles dans le périmètre de protection,avantages ?.

Stationnement rue des murailles-pose de plots:Mr Recouly Max a adressé une lettre au conseil municipal indiquant qu'il est défavorable à la pose de plots devant son immeuble et demande une concertation avec le voisinage.

Le conseil municipal après discussion décide de surseoir à la pose des plots.Il rappelle l'interdiction de stationner dans cette portion de rue et demande aux riverains de respecter cette interdiction.

Subvention à la Mutuelle du personnel communal:Subvention refusée.

Achat de matériel pour l'école:Après avoir examiné les demandes des enseignantes le conseil décide d'acheter:

Une table rectangulaire,deux bancs et quatre petites chaises pour la grande section maternelle.

Une table rectangulaire et deux bancs pour le CP et CE 1

Dix petites chaises et trois tables rondes pour la maternelle.

Mémorial puits de Célas:Le conseil municipal décide de verser une subvention de cinq cents francs pour la restauration de ce mémorial de la résistance Alésienne.

Electrification zone artisanale(information):Confort menuiserie a demandé un branchement EDF sur la parcelle lui appartenant.Afin que la commune puisse utiliser ce réseau pour équiper les autres lots elle doit participer pour un montant de 7018 F TTC.





Compte rendu des travaux effectués ou à effectuer par le personnel communal:

-Parking rue du 8 mai - Traversée de buses rue du 8 mai
-Pose de barrières de protection au ruisseau rte d'Anduze
-Chemin en limite de Canaules (vers le Mas Bastide), réfection de buses
-chemin en limite de St Jean de Serres, traversée de buses.

Agrandissement du cimetière: l'acte notarié a été signé. La commune est maintenant propriétaire. Les travaux d'aménagement débuteront dès que possible. La réfection de la clôture du cimetière côté vigne de Mr Recouly est envisagée.

Terrain de Football: La commune procédera à l'ensemencement du milieu du terrain. Le Président du club de foot sera convoqué pour le problème d'enlèvement des pierres jetées autour du stade.

Curage des ruisseaux: Il est rappelé que le curage et le nettoyage des ruisseaux incombent aux propriétaires riverains.

Problème d'arrivée d'eau sur le chemin privé desservant la maison Sunjka: La commission ira se rendre compte sur place par fortes pluies.

Syndicat départemental pour l'électrification: Mr Talagrand fait le compte rendu de la réunion à laquelle il a assisté à Nîmes.

Dégâts dus aux orages de 1995, demande d'aide: Mr le Maire présente au conseil le devis des travaux à réaliser afin de remettre en état les réseaux d'eau potable et d'assainissement suite aux dégâts d'orages d'octobre 95.

Où l'exposé de Mr le Maire et après avoir délibéré le conseil décide:

- 1) d'approuver le devis présenté relatif aux dégâts d'orages,
- 2) de solliciter l'attribution de la subvention F.N.D.A.E crédits spéciaux inondations.
- 3) dit que le montant des travaux restant à la charge de la commune sera prélevé sur les fonds libres.

Compte rendu de la réunion communication: (Mr Fesquet Pascal)

13 associations ont participé à cette réunion. 2 absentes: Club du 3^{ème} âge et Boule jeune.

L'idée d'un forum des Associations a intéressé l'assemblée. Les associations vont réfléchir sur la manière de s'y investir.

Une réunion est prévue le 28 Novembre à 20 H 30 afin de mettre en commun les idées.

Fabrique d'enrobés-pollution: Une réunion publique a eu lieu au foyer. Mr Bianchin représentait la Mairie. Une pétition a été lancée. Plus de 400 signatures ont été recueillies. Seront alertés sur ce problème: La Préfecture, la Sous-Préfecture, le Conseil Général, le Conseil régional et l'environnement. Un article paraîtra dans la presse. Si une solution n'est pas obtenue, les participants à la réunion sont décidés à tenter d'autres actions.

La prochaine réunion du Conseil aura lieu le 19 Novembre.

Rappel: Comme chaque année une cérémonie aura lieu au monument aux morts le 11 novembre.

